

DES TRAINS SUPPLÉMENTAIRES

37 trains supplémentaires sont mis en place (13 au service annuel 2018 et 24 au service annuel 2019) pour 870 000 km/train, offrant **plus de 10 000 places supplémentaires chaque jour**, ce sont 6 % de trains en plus. Au service annuel 2019 (décembre 2018), l'augmentation de l'offre de train a été la suivante :

- **Belfort/Besançon** : création d'**1,5 aller-retour Belfort/Montbéliard et de 2 allers-retours Belfort/Besançon** ;
- **Besançon/Morteau/La-Chaux-de-Fonds** : création d'**1 aller-retour Morteau/La-Chaux-de-Fonds** ;
- **Montchanin/Paray-le-Monial** : création de **trois trajets Paray-le-Monial/Montchanin et un trajet Montchanin/Paray-le-Monial** ;
- **Dijon/Nevers** : création de **3 allers-retours « en bolide »** avec arrêt à Decize, Le Creusot, Montchanin et Beaune avec un objectif de temps de parcours de **2 h 05** ;
- **Nevers-Decize** : création d'**un aller-retour supplémentaire** ;
- **Etang-sur-Aroux/Autun** : amélioration des correspondances de et vers Dijon ou Nevers ;
- **Dijon/Chalon-sur-Saône/Mâcon** : création d'**1,5 aller-retour Dijon/Chalon-sur-Saône** supplémentaire avec maintien de 7 arrêts actuels à Rully et Fontaines et modification de certaines périodicités.

Des engagements forts en matière de régularité et de qualité du service public

L'utilisateur est mis au cœur de l'amélioration du service :

En plus des 10 000 places par jour supplémentaires et de la création de dessertes nouvelles, la ponctualité fera l'objet d'une amélioration. La Région a obtenu de SNCF Mobilités un engagement significatif **pour améliorer la ponctualité des trains visant à atteindre, selon les lignes, entre 90 et 97 % de trains à l'heure (5 min de retard max)**, au plus tard en 2025. Ces objectifs, tenant compte des particularités de chacune des lignes, imposeront à SNCF Mobilités d'améliorer nettement ses performances et la qualité du service rendu de manière constante sur la durée de la convention. Ce, au profit des usagers.

Par ailleurs, pour la première fois, un système de dédommagement effectif des usagers, occasionnels ou abonnés, sur tout le périmètre de la région, est créé.

Une meilleure indemnisation des voyageurs en cas de retard ou de suppression d'un train

C'est un mécanisme d'indemnisation des voyageurs inédit en France, la Bourgogne-Franche-Comté étant la première Région à mettre en place un système étendu aux voyageurs occasionnels.

Le déploiement de ce dispositif sera progressif :

- Depuis fin 2018 pour les abonnés annuels, avec une possibilité de remboursement de 25 % de l'abonnement si plus de 20 % des trains sont supprimés ou subissent un retard supérieur à 15 minutes ;
- Fin 2019, le dispositif est étendu, sous réserve d'achat digitalisé sur les canaux TER (internet ou application). Pour les abonnés mensuels à des conditions identiques aux abonnés annuels et pour les clients occasionnels, 90 % du montant du billet sera remboursé si le train accuse un retard supérieur à une heure ou s'il est supprimé.

Nouvelle gamme tarifaire : une fréquentation en forte hausse

Lancée fin août 2017, la nouvelle gamme tarifaire des TER Bourgogne-Franche-Comté (composée de sept prix, de 5 à 35 euros) a connu une hausse significative de la fréquentation.

Ce succès est particulièrement notable pour les jeunes de moins de 26 ans, qui ont profité du nouveau tarif réduit à 50 %. Celui-ci a entraîné une hausse, très nette, de la fréquentation des jeunes, jamais démentie depuis septembre 2017.

Par ailleurs, la mise en place de la nouvelle carte 26 ans et plus à 20 euros, permettant des réductions jusqu'à 60 %, a connu un grand succès (près de 42 000 cartes vendues).

Une nouvelle tarification solidaire TER Bourgogne-Franche-Comté depuis le 1^{er} juillet 2018

Cette tarification solidaire est valable sur l'ensemble des trajets TER en Bourgogne-Franche-Comté, y compris sur la liaison entre Dijon, Laroche-Migennes et Paris.

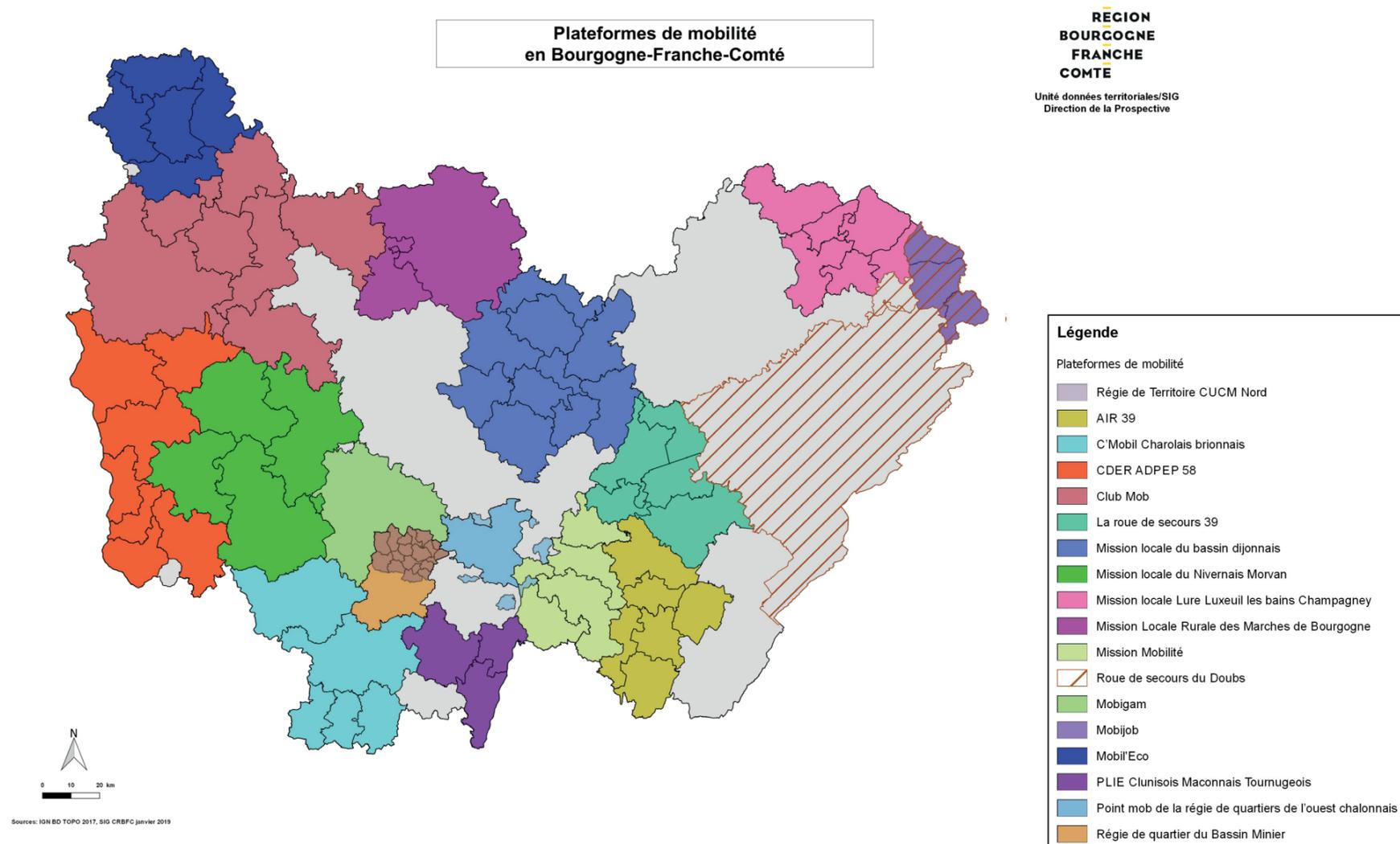
Palier de distance en km	0-35	36-70	71-100	101-135	136-165	166-200	+ de 200
Tarif réduit solidaire et Tarif réduit recherche emploi	1,30 €	2,50 €	3,80 €	5,00 €	6,30 €	7,50 €	8,80 €

Des plateformes de mobilité pour aider les plus fragilisés

Les plateformes de mobilité ont principalement vocation à assurer des missions d'information et d'accompagnement à la personne, de prêt ou de location de moyens de locomotion (2 roues motorisés, vélos, voitures avec ou sans permis, véhicules utilitaires...) à des tarifs préférentiels et peuvent également assurer, selon chaque structure, des services complémentaires, tels que des ateliers mobilité, des services de transport à la demande etc. Joignables par téléphone ou sur internet, **ces plateformes jouent un rôle essentiel, notamment dans l'accès à l'emploi et à l'insertion sociale mais aussi dans la promotion des modes de transports alternatifs à la voiture individuelle.**

Ces structures, majoritairement associatives en Bourgogne-Franche-Comté, ont pour vocation :

- d'assurer aux publics les plus fragilisés des services d'information et d'orientation vers les offres et dispositifs de mobilité adaptés à chacun ;
- d'assurer un service d'accompagnement personnalisé et de proposer un accès à différents moyens de locomotion (location de véhicules à tarifs préférentiels et autres modes de transports).



■ L'accessibilité des arrêts autocars pour les personnes à mobilité réduite

En Bourgogne-Franche-Comté, 470 points d'arrêt autocars sont concernés, dont 335 relevant directement de la responsabilité de la Région. Cela représente un investissement total de 6,55 millions d'euros dont 5,1 millions d'euros à la charge de la Région jusqu'en 2023.

Par ailleurs, les travaux pour rendre accessible le déplacement des personnes en situation de handicap dans les gares ferroviaires sont traités et financés dans le cadre du contrat signé entre l'État et la Région sur la période 2015-2020. Ces investissements dans les gares s'élèvent à 43 millions d'euros sur cette période (dont 27,5 millions d'euros déjà engagés).

LA MOBILITÉ PARTOUT

■ Nouvelle tarification des cars du réseau Mobigo Bourgogne-Franche-Comté : une première en France

Regroupées sous la marque Mobigo Bourgogne-Franche-Comté, les réseaux départementaux Transco, Jurago, Mobidoubs, Lignes de la Nièvre, Lignes Saônoises et Buscéphale constituent désormais le réseau routier régional interurbain. Une nouvelle gamme tarifaire, mise en place depuis le 1^{er} janvier 2019, propose un tarif normal tout public à 1,50 euro et la gratuité jusqu'à 4 ans.

■ La Région investit dans les gares et haltes ferroviaires

L'assemblée régionale a approuvé en 2018 la convention-cadre 2018-2025 entre la Région et Gares & Connexions pour les investissements dans les gares.

La Région réaffirme sa stratégie et ses priorités d'investissement dans les 200 gares et haltes de Bourgogne-Franche-Comté.

Ces investissements permettront d'améliorer les services apportés aux voyageurs dans les gares (confort, information, intermodalité, sûreté/sécurité, déplacement valorisation de l'espace et du patrimoine).

La Région finance à 100 % ces investissements, estimés à 42 millions d'euros sur 8 ans, soit une moyenne de 5,25 millions d'euros par an.

■ Un engagement fort sur les lignes qui maillent le territoire

D'importants travaux, qui maillent le territoire régional sont en cours ou livrés :

Parmi les chantiers prioritaires :

- **Ligne des Hirondelles** : pose de 4 100 traverses entre Morez et Saint-Claude à l'automne 2018 ;
- **Ligne du Revermont** : installation, à l'horizon 2020, du GSM-R (système global de communication mobile pour les voies ferrées) qui permet notamment de communiquer plus efficacement en cas d'aléa et renforce ainsi la sécurité des circulations des trains ;
- **Ligne des Horlogers** : plus de 30 millions d'euros d'investissements en 2021, simultanément aux travaux réalisés en Suisse ;
- **Ligne de la Bresse** : réfection des aiguillages pour 5,8 millions d'euros dès 2019 ;
- **VFCEA (Nevers/Chagny)** : études dès 2018 pour la réfection totale de la ligne et engagement des travaux sur les points noirs en 2020 ;
- **Laroche-Migennes/Auxerre** : étude en 2018 pour la circulation d'un train de voyageurs à hydrogène totalement non polluant ;
- **Lure/Epinal** : maintien de la ligne avec des travaux en 2019 et en 2021.

Des abris vélos sécurisés à proximité des gares

La Région conduit un programme d'implantation d'abris vélos sécurisés à proximité des gares, afin de faciliter la chaîne de déplacement.

Il prévoit la mise en place d'un minimum de 20 abris vélos à proximité des gares suivantes :

Auxerre, Sens, Laroche-Migennes, Montbard, Seurre, Saint-Jean-de-Losne, Gevrey-Chambertin, Meursault, Corgo-
loin, Vougeot/Gilly-les Cîteaux, Avallon, Clamecy, Cosne-sur-Loire, Mâcon, Tournus, Chalon-sur-Saône, Le Creusot,
Montchanin, Montceau-les-Mines, Paray-le-Monial, Villeneuve-la-Guyard, Pont-sur-Yonne, Joigny, Tonnerre, Nuits-
sous-Ravière, La Charité-sur-Loire, Autun, Louhans, Is sur-Tille/Marcilly-sur-Tille, St-Julien-Clénay, Genlis.

- 1 € par mois ou 10 € par an en abonnement, valable avec une carte d'accès;
- 1 € par jour pour un usager occasionnel, valable en imprimant un QR code depuis le site abrisvelos.viamobigo.fr

L'évaluation des besoins est en cours pour le périmètre de l'ex Franche-Comté.

Un appel à projets « mobilité rurale » depuis 2015

La Région, en partenariat avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), lance annuellement un appel à projets « mobilité rurale » pour accompagner des projets qui mettent en œuvre de nouvelles façons de se déplacer et permettent notamment la connexion avec des réseaux de transports collectifs existants. Le rapport a fait l'objet d'un vote des élus lors d'une précédente session.

Il s'agit d'encourager et d'accompagner les porteurs de projets locaux, publics ou privés, dans la mise en œuvre de solutions de mobilités adaptées, innovantes et cohérentes avec les enjeux de leurs territoires.

L'objectif est de préparer les territoires ruraux et périurbains aux changements qui s'opèrent dans les mobilités, et d'apporter des réponses satisfaisantes aux besoins de tous les habitants, tout en réduisant le recours à la voiture pour soi seul.

Depuis 2015, la Région et l'ADEME ont déjà soutenu de 10 projets dans le territoire régional (plafond de 15 K€ par projet). Dont :

- **Location de vélos à assistance électrique (VAE) :** Communauté de Communes des Grands Lacs du Morvan;
- **Ville et Centre Communal d'Action Sociale d'Avallon :** mise en mobilité de l'Avallonnais et location de Vélo à assistance électrique (VAE);
- **Mise en place d'un système d'autostop** organisé « Divia Pouce » : Grand Dijon;
- **"Entre covoiturage et autostop organisé" :** Communauté de Communes du Clunisois;
- **Développement et accompagnement d'une mobilité alternative** en créant une aire de covoiturage, des aménagements piétons, une borne d'informations, une plaquette des solutions de mobilités, une signalisation intermodale : Communauté de Communes en Donziais ;
- **Constitution d'un fond de vélos en libre-service** dans le cadre d'un atelier de réparation et d'entretien des vélos : Association Franco-Suisse d'Action Médico-Educative;
- **Mise en place d'un transport partagé :** Communauté de Communes du Tonnerrois;
- **Mise en place d'un système d'autopartage :** Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Doubs ;
- **Développement et élargissement de l'offre en vélos à assistance électrique (VAE)** pour promouvoir le report modal au sein du territoire : Ville de Saint-Claude.

D'autres initiatives sur le territoire:

- **Le service de Taxi TER à la demande (TAD)** assure l'acheminement des voyageurs entre certaines communes et la gare desservie la plus proche, et inversement. Il permet aux habitants de faciliter leurs déplacements en TER par un rabattement vers la gare la plus proche. En Bourgogne - Franche-Comté, il est possible de réserver ce taxi TER en appelant Mobigo. viamobigo.fr - 30 communes en Bourgogne-Franche-Comté.
- **Lignes de marché dans la Nièvre et l'Yonne:** ce transport collectif emmène l'utilisateur dans la ville la plus proche pour se rendre au marché, faire ses courses, ses démarches administratives... Fréquences différentes selon les lignes.
- **Transport routier à la demande:** c'est un transport collectif en petits véhicules. L'utilisateur doit réserver son voyage à l'avance par téléphone. Le conducteur vient le chercher à son domicile pour l'emmener au bourg le plus proche (rendez-vous médicaux, loisirs, achats, courses, démarches administratives). Près de 500 communes sont desservies par le transport à la demande dans le Jura et 226 communes dans la Nièvre.